

# *Un processus au coeur d'un territoire : des interférences avec d'autres enjeux, dans un champ de pouvoir*

## **Des enjeux qui dépassent la gestion de l'eau : des organisations et débats traversés par d'autres enjeux**

En Equateur, les ayant-droit du système irrigué d'Urcuqui sont regroupés dans une association, une «*junte*» de l'eau. Or, on s'aperçoit que de nombreux enjeux liés au contrôle de cette *junte*, aux équilibres entre groupes sociaux au sein de la *junte* ou à l'affirmation de l'identité d'un groupe ou du village dans son ensemble vis-à-vis d'autres groupes ou villages viennent interférer dans les débats relatifs à la gestion de l'eau. Ces interférences jouent un rôle très important. A Urcuqui, ces enjeux sont notamment :

- Les rapports entre groupes sociaux au sein du village :  
Un responsable de la *junte* affirmait lors d'un entretien que «*le nouveau tour d'eau revient à faire perdre un jour entier d'eau au quartier de San Antonio : cela risque de le marginaliser encore plus*». Ce quartier ayant une composition ethnique particulière, le partage de l'eau a des conséquences sur l'intégration et la reconnaissance sociale de ce groupe. Implicitement, notre interlocuteur suggère que cet enjeu doit être pris en compte dans la négociation. Dans l'ensemble, la négociation du tour d'eau est l'occasion pour des secteurs d'irrigation de composition ethnique différente de mesurer leurs poids respectifs.
- L'existence sociale du groupe des «*caciques*» :  
Comme nous l'avons souligné dans la fiche de présentation de ce cas, le canal principal d'irrigation a été construit il y a cinq siècles sous l'autorité de chefs qualifiés de *caciques*. Ils ont aujourd'hui perdu toutes prérogatives, mais c'est le maintien d'un tour spécifique qui permet aux descendants des *caciques* d'exister en tant que catégorie sociale reconnue : pour eux, défendre le tour des *caciques*, c'est non seulement défendre un accès privilégié à l'eau mais c'est aussi défendre une identité et une existence sociale.
- La *junte* comme enjeu et tremplin politique :  
Le contrôle de la *junte* de l'eau qui, en théorie, a pour seule fonction l'organisation du "tour normal", est l'enjeu de concurrences entre des notables proches des propriétaires terriens et du centre d'approvisionnement agricole d'Urcuqui et un autre groupe de notables. Il y a là un enjeu politique à la fois collectif, avec l'affrontement de deux tendances, et individuel, la présidence de la *junte* offrant une reconnaissance susceptible d'ouvrir un accès à d'autres responsabilités politiques.
- Le pouvoir du village dans le territoire :  
Si la *junte* et le processus de négociation sont fragilisés par ces oppositions, la *junte* est par contre renforcée par les conflits avec d'autres communautés. Selon le document de systématisation élaboré par CICDA, «*la défense du droit à l'eau et de la propriété du canal devient un axe unificateur des divers groupes d'usagers*». A ce titre, la *junte* de l'eau pourrait même être appelée à jouer un rôle qui dépasse la seule gestion de l'eau.

Les enjeux de la négociation sont donc directs mais aussi collatéraux et les conflits concernent le mode de partage de l'eau mais nombre d'autres éléments viennent s'y ajouter en arrière plan.

D'une façon générale, l'eau cristallise certaines luttes de pouvoir au sein de la communauté. Ayant un accès inégal au contrôle des ressources et au pouvoir social et politique, certains groupes d'habitants sont en concurrence permanente pour montrer leur rôle, leur légitimité et renforcer leur position sociale. Cette concurrence s'est accrue avec l'ouverture vers l'économie marchande permise par le désenclavement de la zone. Dans ce cadre, selon le document de systématisation, « l'eau – et aujourd'hui le projet – est un élément qui permet de cristalliser les rivalités et conflits, se battre pour renforcer son pouvoir et son aire d'influence et finalement éviter une « équité » ou « égalité » que personne ne désire ». « L'eau étant non seulement un moyen de production mais aussi un élément de cohésion et de rivalité sociale dans cette société agraire » (document de systématisation), un accord autour d'un nouveau mode de répartition de l'eau est d'abord un contrat social qui va bien au-delà de la seule ressource en eau.

**Comprendre la concertation, ce qui la fait avancer ou ce qui la freine, suppose donc de ne pas regarder que ce qu'il s'y passe, mais d'élargir son champ de vision vers d'autres débats et enjeux. La médiation suppose un tel élargissement du champ de vision, d'une procédure vers le territoire dans laquelle elle se développe.**

## **Au Mali, des enjeux institutionnels sous-jacents**

On retrouve ceci dans les deux cas maliens. Lors de la négociation de conventions de gestion des ressources naturelles, là où la commune est impliquée, un enjeu majeur est pour la commune d'asseoir sa légitimité, face aux autorités coutumières d'une part, et face à l'Etat et à ses administrations déconcentrées d'autre part. La décentralisation est en effet très récente, les maires sont dans leur premier mandat. L'existence même des communes est soit mal comprise, soit vue d'un mauvais œil par des sous-préfets qui se voient retirer certaines de leurs prérogatives et par des chefs coutumiers qui mettent en cause la légitimité de ces « nouveaux chefs ». Dès lors, la procédure de concertation et l'obtention d'un accord représentent un enjeu majeur pour la commune qui s'est investie dans cette démarche et cet enjeu est avant tout institutionnel, avant d'être économique et environnemental.

Il en va de même dans le processus de concertation sur le foncier rural. La CTNSQF est très majoritairement composée d'administrations publiques et la seule représentation paysanne dans cette commission est le fait de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Celle-ci a été créée par l'Etat et son personnel est presque exclusivement composé de fonctionnaires détachés. Lorsque le Ministère du Développement Rural refuse d'intégrer l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes dans la CTNSQF, c'est avant tout parce qu'il ne veut pas légitimer cette organisation comme son interlocuteur dans le débat public et préfère préserver un espace où il n'accepte que le réseau des Chambres d'Agricultures. La volonté de maintenir un statu quo dans la composition d'un espace politique est très souvent un obstacle majeur à la concertation, car l'élargissement du réseau des participants est vu comme l'ouverture d'un espace politique nouveau, ouverture quasi-irréversible. Là encore, le politique est un déterminant majeur de ce qui se passe dans un processus qui se veut pourtant apolitique...